



Nanterre, le 1^{er} décembre 2008

GESTION DE L'EAU EN ILE DE FRANCE LES SALARIES ONT-ILS LEUR MOT A DIRE ?

Mesdames, Messieurs le Représentants au SEDIF,

S'il suffit d'un simple geste pour obtenir de l'eau potable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et ce, toute l'année, l'organisation technique et humaine nécessaire n'en est pas moins complexe.

La décision que prendra le SEDIF le 11 décembre va engager l'**avenir du service rendu aux communes adhérentes au syndicat et celui des salariés** de VEOLIA-EAU BANLIEUE DE PARIS.

En professionnels de l'eau, nous n'avons jamais failli à notre mission de service public dont nous sommes les premiers garants. Les salariés repartis sur le territoire de la banlieue (ce territoire que nous connaissons si bien) développent un savoir-faire de haut niveau qui nécessite pour sa réussite une coordination entre toutes les catégories de personnel. A cet égard, il est à noter que nous assurons un service d'une qualité reconnue par plus de 90% des usagers (selon votre enquête de satisfaction).

Notre savoir-faire permet de développer des technologies de pointe dans la qualité de l'eau produite, dans la sécurité de l'approvisionnement mais aussi dans le domaine de la surveillance et de l'entretien du réseau dont le rendement est l'un des meilleurs de France.

Par ailleurs, ces agents que vous connaissez notamment grâce à leur expertise dans leur métier participent aussi régulièrement, et avec dévouement, à de nombreuses actions humanitaires à travers le monde.

A la Banlieue de Paris, les luttes sociales nous ont permis d'obtenir trois CHSCT, un service médical autonome, un Comité d'Établissement, un Comité Central d'Entreprise ainsi que la signature de plus de 80 accords locaux. Un nombre important de garanties collectives et une protection sociale accrue pour les salariés sont un gage d'efficacité économique pour le service public.

Aussi, la CGT n'acceptera pas que le service de l'eau de qualité de la Banlieue de Paris, construit au fil des années par les salariés, soit morcelé et que les salariés soient mis en concurrence avec des droits réduits. En effet, tout ceci conduirait à la dégradation du service rendu aux usagers.

En tant que salariés et représentants des salariés de l'eau, même si nous sommes écartés de votre pouvoir de décision du mode de gestion, nous avons, par notre action syndicale, obtenu la création d'une Unité Economique et Sociale au sein du secteur de l'eau de VEOLIA. Cette Unité économique et Sociale est maintenant dotée, depuis le 12 novembre 2008, d'un statut unique pour ses 14000 salariés.

Cette U.E.S. nous permet d'être informés et de donner notre avis (aujourd'hui seulement consultatif) sur les orientations économiques de l'entreprise. Par notre action, les comptes-rendus financiers des contrats ont avancés dans la transparence ; les choix et les discussions sur la redistribution des richesses créés par les salariés sont des sujets permanents et brûlants.

Nous souhaitons que le débat sur le prix de l'eau, actuellement fixé par le SEDIF à 1,7471€ les 1000 litres d'eau, soit élargi à la qualité et à l'accessibilité à l'eau potable mais aussi à la recherche, à la solidarité tant nationale qu'internationale et à l'application d'un statut unique et de haut niveau pour les salariés.

Nous le rappelons avec force, la CGT n'acceptera pas qu'un nouveau contrat (ou des nouveaux contrats) soit le prétexte à des suppressions massives d'emplois, à une baisse conséquente des rémunérations et à une dégradation des conditions de travail et du service rendu aux usagers. Dans la période actuelle où il est indispensable de relancer l'économie, les usagers ont besoins de services publics modernes, humains, créateurs d'emplois et accessibles à tous.

Pour la CGT, seule la mutualisation de l'ensemble des moyens de production, de distribution et de gestion des services d'eau et d'assainissement avec la création d'un **service public national de l'eau** permettrait une tarification conforme aux critères du service public. Il serait également un moyen de donner aux **60 000 salariés du secteur privé de l'eau et de l'assainissement un statut unique de haut niveau avec des droits nouveaux.**

Pour cela, la CGT demande la participation de représentants des salariés avec les usagers et les élus à l'ensemble des organismes qui composent le prix de l'eau.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations

Le syndicat CGT

Contacts : Sylvain CHICHE (*Secrétaire Général du Syndicat*), Jean QUESADA (*Secrétaire Adjoint du Syndicat*), Claude SALTZMANN (*Secrétaire du Comité d'Établissement*).

Tél : 01 55 23 40 47